

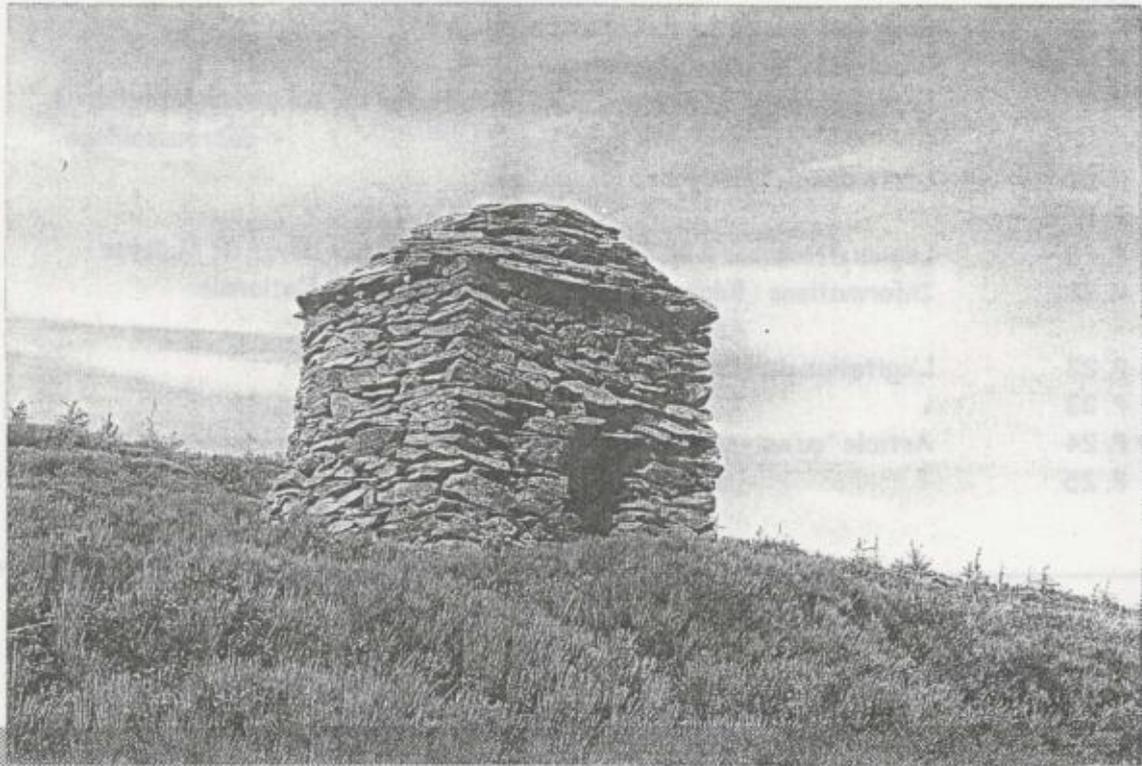
malbosq

ardèche

mai 1997 n° 69

Le mot de bienvenue	2
Compte rendu du 21 février 97	3
Compte rendu du 28 mars 97	4
Compte rendu du 17 mai 97	6
Budget primitif 97 - dépenses	7
Budget primitif 97 - dépenses	7
Budget primitif 97 - recettes	8
Budget primitif 97 - taux des impôts locaux - Investissement	9
Budget primitif 97 - annexes des annexes	10
Budget primitif 97 - annexes des annexes	11

Lacham de Malbosquet - Capitelle



informations municipales



SOMMAIRE

P. 2	Le mot de Mme le maire
P. 3	Conseil municipal le 21 février 97
P. 4	Conseil municipal le 26 mars 97
P. 5	Conseil municipal le 17 mai 97
P. 6	Budget primitif 97 : dépenses
P. 7	Budget primitif 97 - dépenses
P. 8	Budget primitif 97 - recettes
P. 9	Budget primitif 97 : taux des impôts locaux - Investissement
P. 10	Budget primitif 97 - service des eaux
P. 11	Malbosc, le 10 mai 97 - "école Noël Garidel"
P. 12	Page des enfants de l'école
P. 13	" " "
P. 14	Etat civil - Comptes du bulletin municipal
P. 15	Résultats Elections Législatives
P. 16	Lettre ouverte de A. Icard à J.P. Manificier sur les pistes forestières
P. 17	" " - débroussaillage
P. 18	Lette de Michel Ripart
P. 19	" " "
P. 20	Légion d'Honneur à M. Gaston Georges Mathieu - doyen de Malbosc
P. 21	Informations : Réorganisation de la Gendarmerie Nationale Association "Vivre chez soi" .
P. 22	L'agitation de février 1783 autour de Les Vans
P. 23	" " (suite et fin)
P. 24	Article "qu'est-ce qu'un Parc Régional" ?
P. 25	suite.



FETE CHAMPETRE de MALBOSC
les 5 & 6 juillet 1997



Organisée par le Comité des Fêtes de Malbosc.

Venez nombreux !

Chers Amis,

Depuis la parution du dernier bulletin, les événements se sont succédés, regrettables ou nostalgiques. La démission de Michel Ripart : regrettable, mais s'il ne se sentait pas bien au sein de l'équipe, il valait mieux partir. Nostalgique, l'évocation du 2ème anniversaire de la mort de Noël Garidel lors du baptême de l'école publique qui porte désormais son nom et pérennise sa "bataille" pour maintenir l'école de Malbosc. A ce propos, le conseil municipal et moi-même adressons nos chaleureux remerciements au restaurateur d'Aubrias qui a offert toutes les boissons pour la réception qui a suivi.

Autre événement marquant de ce printemps : le changement de majorité à la tête du pays. Nous émettons simplement le voeu que la nouvelle équipe réussisse dans ce qui est pour nous tous la priorité : le chômage et l'exclusion "si tous les gars du monde voulaient bien se donner la main..."

Dans la commune, les travaux se poursuivent...

La réhabilitation de la mairie, c'est pour bientôt : l'élaboration des marchés est en cours. Les subventions pour le toit de l'église, le toit de la sacristie et le plancher du logement N° 1 sont annoncées. Ici et là, les routes sont réparées, celle d'Abeau aura droit à une réfection complète mais la dotation cantonale pour la voirie n'y suffira pas ! La desserte de la Lauzière ? la balle est dans le camp de la DDE qui est maître d'oeuvre pour cette réalisation.

Ainsi, la vie de la commune va comme elle va, avec ses problèmes quotidiens auxquels nous faisons face au mieux des intérêts de tous avec le souci constant de rester dans les limites du possible.

Votre maire dévouée,

Alice Icard.

Tous les conseillers en exercice sont présents

Une minute de silence est respectée à la mémoire d'Honorine Lepine;

ELECTIONS DU 2^e ADJOINT

En remplacement d'Honorine Lepine, le conseil municipal procède à l'élection d'un nouvel adjoint.

Candidate : ROBERT Blandine

Pour : 5 voix

Abstentions : 2 voix

M. Louche Pierre et M. Hours Raymond obtiennent chacun une voix.

Mme Robert Blandine est élue 2^eme adjoint.

PARC NATUREL REGIONAL DE LA CHATAIGNERAIE

Maria Sanz fait le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 28 janvier.

Le choix du périmètre du futur parc a été fait en fonction de certains critères (continuité géographique, fragilité socio-économique, richesse patrimoniale, etc..) D'ici deux ans, les conseils municipaux concernés seront appelés à se prononcer sur ce périmètre et sur la Charte définissant les objectifs du parc.

SICTOBA

La participation totale pour Malbosc en 1997 est de 40 666 FF , soit une augmentation de : 33 %

Un appel à candidature a été lancé pour l'embauche d'un gestionnaire technique et administratif.

La mise en place de containers pour la collecte du verre est à l'étude (2 prévus pour Malbosc)

CAMPING

M. Jarde demande une aide pour des travaux d'aménagements (dalle béton, terrasse et réfection du bar)

Devis prévu : 11 000 FF HT. Le conseil est d'accord pour la dalle béton.

TRAVAUX

* les travaux du logement social sont terminés. A prévoir le remplacement du chauffe eau. Des devis sont demandés.

* voirie : travaux prévus début mars sur les chemins de Bonnevaux, de Malbosquet et au chef lieu.

DIVERS

* l'embauche d'un jeune sous contrat emploi solidarité pris en charge à 90% est approuvée. Le contrat devrait être signé pour le 1er avril, sous réserve de l'accord de la Direction du Travail et de l'Emploi.

* Lutte contre les incendies de forêts : il est souhaité qu'une réunion soit organisée avec les services de la DDA et les pompiers.

* Achat ordinateur : un rendez vous sera pris avec la Sté Peralès de Molières s/Cèze pour devis afin de changer la configuration informatique de la mairie.

La secrétaire de séance : Maria Sanz

Absents excusés : Raymond Hours - Béatrice Schmitt.

Mme le Maire fait part au Conseil de la démission de Michel Ripart (lettre jointe).

BUDGET PRIMITIF 1997 - M14

(ci-joint détails)

Adopté à l'unanimité des présents.

Section de fonctionnement équilibrée en Recettes et Dépenses à : 959 427 FF

Section d'investissement équilibrée en Recette et Dépenses à : 408 755 FF

BUDGET DE L'EAU - M49

Section d'Exploitation - Recettes et Dépenses : 183 050 FF

Section d'Investissement Recettes et Dépenses : 791 000 FF

Budget équilibré grâce à une subvention de 50 000 FF du budget de la commune.

Adopté à l'unanimité des présents.

BUDGET DU CCAS

Absents excusés : Jules Marcel, Bastide Gérard

Recettes et Dépenses équilibrées à 4 000 FF

Adopté à l'unanimité des présents.

DEMANDES D'ECLAIRAGE PUBLIC / RENFORCEMENT LIGNE EDF ABEAU

Mme le Maire expose au conseil les dépenses :

- Versement au syndicat départemental d'électrification d'une annuité de 45 547.54 FF pour renforcements effectués les années précédents sur les différents postes. Cette somme représente les 15% laissés à la charge de la commune pour ces travaux.

- Cotisation de 10 F par habitant soit 1490 FF versés au syndicat pour frais de fonctionnement

- L'éclairage public, y compris les interventions de dépannage, coûtent environ 10 000 FF à la collectivité. Pour tenir compte de ces charges, le conseil à l'unanimité propose de surseoir à l'extension de l'éclairage public ainsi qu'au renforcement demandé du poste d'Abeau. On pourra revoir l'ensemble des demandes et y ajouter le quartier de la Lauzière (Mourèdes) lorsque la route sera faite.

SYNDICAT DES EAUX DE LA BASSE ARDECHE (S.E.B.A.)

Le président du SEBA (syndicat actuellement géré par la CISE) propose une convention afin de régler le problème de l'eau provenant du réseau de Banne qui alimente les quartiers de l'Habitarelle, la Loubatière et le camping.

- propositions inacceptables : nous ne sommes pas membres du syndicat.

- deux compteurs de production à mettre en place : 1 pour le camping et 1 pour la Looubatière, à la charge de la commune.

Il faudra renégocier l'achat de l'eau au prix de gros (moins de 1000 M3). Une rencontre avec le président du SEBA doit avoir lieu.

TRAVAUX

* Toit de l'église : M. Fournet s'étant désisté pour réparer le toit de l'église, un devis a été demandé à M. Depeyer, artisan à St Pierre-St Jean, il s'élève à 54 096.33 TTC

Une délibération est prise à l'unanimité pour soumettre ce dossier au Conseil Général afin d'obtenir une subvention.

* Toit du bâtiment communal entre le clocher et le logement social + réparation du clocher : Un devis a été déposé par l'entreprise Deschanel, il s'élève à 58 547.38 TTC. Une délibération est prise à l'unanimité pour établir un dossier en vue d'obtenir une subvention du Conseil Général.

* Plancher du logement N° 1 (cure) : compte-tenu de la vétusté de ces planchers, il faut envisager de refaire une dalle : le cabinet Roux a établi un devis et monté le dossier qui permettra d'obtenir une subvention du Ceil Gal. Une délibération est prise à l'unanimité pour faire la demande. Montant : 34 822 HT.

Tous ces travaux (toit bâtiment + plancher) devront être réalisés en même temps que la réhabilitation de la mairie afin de profiter de la mise en place d'appareils de levage pour leur exécution et en réduire le coût.

PONT D'ABEAU ET PONT DE SABUSCLES

La DDE avait dressé en décembre 96 un état des lieux et une estimation du montant des travaux pour chacun des ponts.

L'entreprise Dumas a été sollicitée pour devis : Pont d'Abeau : 75 935.70 TTC - Pt de Sabuscles : 57 164.40 TTC (même ordre de prix que la DDE)

Le conseil délibère et propose que dans un premier temps, seuls les travaux sur le Pt d'Abeau soient effectués.

Un dossier sera adressé au Ceil Gal pour obtenir une subvention. En ce qui concerne le Pt de Sabuscles, il serait souhaitable de le faire classer afin d'obtenir une aide pour la conservation du patrimoine.

Affaire à suivre.

DIVERS

- Mme le Maire donne lecture d'une lettre de la DDAF qui nous informe que, dans le cadre de la campagne de débroussaillage 1997, une campagne d'avertissement et de contrôle sera menée conjointement par la gendarmerie, le service départemental d'incendie et de secours, l'office national des forêts et la DDAF.

- Le chauffe eau existant dans le logement social n'étant pas réglementaire, un devis a été demandé à Aubanel Rémy et Garidel Alain. C'est ce dernier qui a été retenu pour la fourniture et pose d'un chauffe bain.
Mme le Maire signale par ailleurs que les locataires (Famille Vandemessinck) ont quitté le logement. Cette information sera transmise au service du Conseil Général qui gère les listes d'attente de logement social.

- Michel Ripart avait proposé la candidature de Raphaël Tinguely de Bonnevaux pour un emploi sous CES en remplacement d'Yvan Lachgar dont le contrat se termine en juin. Son dossier a été accepté avec les aides afférents à cet emploi pour une durée d'un an à compter du 1/04/97. Il restera à la charge de la commune environ 500 F mensuels. Raymond Hours a accepté d'en être le tuteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H.

CONSEIL MUNICIPAL : séance du 17 mai 1997

Absente excusée : Maria Sanz

SIDET

Délibération est prise à l'unanimité approuvant le taux de fiscalité à 0.7 % sur les bases d'imposition de la commune. (taux inchangé par rapport à 1996).

TRAVAUX MAIRIE

Les offres retenues : Ets Deschanel pour la maçonnerie. Ets Baptiste pour menuiserie. M. Kleinman pour sanitaire et plomberie. M. Cregut pour électricité.

Pour lot peinture, il y a un appel à concurrence.

Les travaux devraient commencer en juin.

TRAVAUX LOGEMENT SOCIAL

Ces travaux sont terminés. L'emprunt contracté commencera à être remboursé l'année prochaine.

EMPRUNT TRAVAUX MAIRIE

Une subvention DGE de l'état et du Ministère de l'Intérieur est accordée.

A demander au Conseil Général une subvention en annuités relative à l'emprunt qui devrait être fait.

Proposition de prêt du Crédit Local de France : 150 000 FF sur 15 ans à 5.5 %. Délibération à l'unanimité pour cet emprunt.

Total des travaux : 461 000 FF comprenant travaux mairie + plancher du logement N°2 + toit sacristie + réparation du clocher.

Des demandes de subventions pour les travaux supplémentaires sont à établir.

PARC NATUREL REGIONAL DE LA CHATAIGNERAIE

Une charte doit se faire en concertation avec les agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, tourisme, etc....

Fin 98, le conseil devra donner son accord (ou pas) sur l'entrée de la commune dans le parc..

M. Hours Raymond et M. François Gabriel souhaitent voter le plus vite possible sur cette question.

DIVERS :

Délibération à l'unanimité pour renouvellement de la participation de 1 000 F aux frais d'hébergement des gendarmes auxiliaires de Saint Paul le Jeune pour l'année 1997.

Secrétaire de séance : Béatrice Schmitt.

En rappel, heures d'ouverture au public de la mairie :

Lundi de 9h à 12h et de 14h à 17 h

Mardi de 9h à 12h

Samedi de 9h à 12h

Tél : 04 75 36 90 40



Section de fonctionnement- DEPENSES

COMPTES	DEPENSES	VOTES
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		
60	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS	
60612	électricité	40 000
60622	carburants débroussailleuse	1 000
60632	fournitures petit équipement	10 000
6064	fournitures administratives	6 000
6068	fournitures scolaires	6 000
61	SERVICES EXTERIEURS	
61522	entretien et répar. bâtiments	10 000
61523	entretien voirie et réseaux	13 000
6155	entretien petit matériel	7 000
6156	maintenance	8 000
616	primes assurance	14 000
6182	documentation générale	6 625
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	
6225	indemnités au comptable	1 500
6228	honoraires divers	1 500
6232	fêtes et cérémonies	1 500
6261	frais d'affranchissement	3 500
6262	frais de télécommunication	3 500
6281	concours divers (cotisations..)	800
63	IMPOTS TAXES VERSEMENT ASSIMILES	
6351	impôts et taxes foncières	7 200
012 - CHARGES DE PERSONNEL		
6411	rémunération du personnel titulaire	65 000
6413	rémunération du personnel non titulé	41 000
6416	rémunération CES - CEC	109 500
6451	cotisations URSSAF	31 700
6453	cotisations IRCANTEC	5 700
6454	cotisations ASSEDIC	9 300
6456	fonds compensation	1 000
6475	médecine du travail	2 000
6336	cotisations centre de gestion	500



Section de fonctionnement - DEPENSES

65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
6531	indemnités maire et conseillers	44 500
6533	cot. retraite des maire et conseil.	1 500
6552	aides sociales du Département	32 382
6553	service d'incendie	6 000
6554	Contributions à orga. regroupement	
	SICOM	43 000
	SICTOBA	40 370
	SDE 07 Fonct.	1 500
	SDE 07 annuités emprunt	45 548
	SIDET'intérêts emprunt	20 622
6558	Partic. dépenses collèges	3 000
6573	Subv. fonct. org. publics	
	CCAS Malbosc	4 000
	CCAS S t Paul (hébergement gendarmes)	1 000
6574	Subv. fonct. pers. prt privé	
	Subv Assoc. Ecole buisson.	1 000
	Subv Assoc. Vivre chez soi	400
	Subv Lutte contre le cancer	400
	Ass. Musique - ex addim	500
	Office tourisme les Vans	500
	Synd. Hotel. plein air	672
774	Subv. except. (pr service eaux)	50 000
66 CHARGES FINANCIERES		
6611	intérêts emprunts et dettes	24 910
668	autres charges financières	2 000
023	Virement à la section Investissement	278 298
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		278 298
TOTAL OPERATIONS REELLES		681 129
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE		959 427

BUDGET PRIMITIF -1997 - comptabilité M 14



Section de fonctionnement- RECETTES

COMPTES	RECETTES	VOTES
73	IMPOTS ET TAXES	
7311	impôts locaux	145 563
7331	taxe ordures ménagères	83 370
7361	droit licence débit boisson	50
7382	permis chasser	200
74	DOTATIONS-SUBVENTIONS	
7411	dotation forfaitaire DGF	473 631
74121	dotation spéciale élus	12 274
745	dotation spéciale instituteurs	12 950
7474	subv. et participations	23 000
74831	fonds Nal taxe prof.	30 000
74832	fonds péréquation	15 000
74833	fonds dépar. taxe prof.	3 029
74834	compens. exos taxes fonc.	395
74835	compens. exos taxes habit.	3 845
7488	autres attributions	3 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	
752	revenus des immeubles	30 000
757	concessions cimetière	900
013	ATTENUATION DE CHARGES	
6419	remboursement sur salaires	98 500
TOTAL GESTION DES SERVICES		959 427
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		959 427

REMARQUES :

Les recettes provenant des impôts locaux (145 563 FF) représentent 15,17 % de la totalité des recettes du budget. Etant donné la diminution des bases notifiées pour la taxe professionnelle (67 180 F en 96 - 17 000 F en 97) le "produit total attendu" 1997 (145 563 F) est en diminution par rapport à celui de 1996 (148 975 F). Pour 1997, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des 4 taxes : habitation, foncier bâti, foncier non bâti et taxe professionnelle. Par contre les bases d'impositions qui sont calculées par les services des Impôts sont en augmentation c'est la raison pour laquelle les impôts locaux 97 seront en progression.

La taxe d'ordure ménagère, calculée sur la valeur locative du foncier bâti, augmentera également de façon significative compte tenu du coût de collecte (SICOM) et de destruction (SICTOBA).

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX de CONTRIBUTIONS pour 1997

Libellés	bases notifiées par services des impôts	taux 1997 du conseil municipal	produit attendu	taux plafonds à ne pas dépasser en 1997
Taxe habitation	906 000	7.04 %	63 782 F	32.40 %
Taxe foncier bâti	551 000	7.23 %	39 837 F	41.19 %
Taxe fonc. non bâti	41 000	96.90 %	39 729 F	147.41 %
Taxe profess.	17 000	13.03 %	2 216 F	28.11 %
TOTAL	1515000		145 563 F	

BUDGET PRIMITIF 1997 - M 14

Section d'Investissement

DEPENSES

COMPTES		VOTE
	OPERATIONS FINANCIERES	
1641	Emprunts - rembourst du capital	35 700
1687	Autres dettes (sidet)	37 588
	VOIRIE	
2315	Immobilisations en cours travaux	217 967
	BATIMENTS	
2313	Immobilisations en cours construc.	100 000
	ACQUISITION MATERIEL	
2183	Matériel informatique	15 000
	ACQUISITION TERRAINS	
2111	Terrains nus	2 500
TOTAL		408 755

RECETTES

COMPTES		VOTES
10222	F.C.T.V.A.	39 500
021	Virement de section fonct.	278 298
1313	Subv. Départ. voirie	81 775
1313	Subv. Départ. bâtiment	9 182
TOTAL		408 755

BUDGET PRIMITIF 1997 - Service des eaux M 49



Section d'exploitation- dépenses

COMPTES	DEPENSES	VOTES
6061	Fournitures non stockables (edf)	8 500
6062	Produits de traitement	500
6063	Fourn. entre.& petit équip.	1 000
6064	Fourn. administ.	675
615	Entretiens et réparations	5 000
617	Analyses d'eau	5 000
637	Autres impôts et taxes FNAE	3 000
6611	Intérêts emprunts	8 000
668	Autres charges financières	1 625
681	Dotation aux amortissements	72 000
006	Autofinancement complém.	77 750
TOTAL DES DEPENSES		183 050

Section d'exploitation - recettes

COMPTES	RECETTES	VOTES
7011	Vente eau	77 000
7012	Taxes et redevances	1 500
7064	Location compteurs	4 500
771	Prod.except. subv.	50 000
781	Reprise s/amort.	50 000
TOTAL DES RECETTES		180 050

Section d'investissement - dépenses

COMPTES	DEPENSES	VOTES
139	Subv. inv.insc.cpte rés.	50 000
1641	Emprunts CDC	11 000
215	AEP Malbosc canalisations	130 000
215	AEP Stations /javellisation	120 000
215	AEP interconnexion	480 000
TOTAL DES DEPENSES		791 000

Section d'investissement - recettes

COMPTES	RECETTES	VOTES
1022	Subv. DGE /aep Malbosc	52 000
1312	Subv. Départ./javelli.	40 000
1312	Subv. Départ/interconn.	152 000
164	Emprunt	397 250
28	Amortiss. immob.	72 000
005	Autofinanc. compl.	77 750
TOTAL DES RECETTES		791 000



MALBOSC, le 10 mai 1997 : Ecole " Noël Garidel "

Déjà deux ans que Noël nous a quittés. L'instituteur, les parents d'élèves et la majorité du Conseil municipal ont souhaité que l'école publique de Malbosc s'appelle "Ecole Noël Garidel". Ce souhait s'est donc concrétisé le 10 mai 97 par la pose d'une plaque, en présence de Mme Odette Garidel, des habitants de Malbosc et Bonnevaux, des maires du canton des Vans et de M. l'Inspecteur de l'Education Nationale.

"L'école est au coeur de la vie rurale, elle est l'indice évident de la vitalité d'une commune. Noël le savait bien, lui, qui a tout mis en oeuvre pour la conserver. En 1980, l'école n'était plus qu'une classe avec un seul élève et par conséquent, vouée à la fermeture.

Comment redonner vie à notre école ?

Il a fallu se battre pour que les enfants de Bonnevaux soient scolarisés dans l'Ardèche. Noël et le Maire de la commune Gardoise ont obtenu gain de cause. D'autres enfants sont venus car des couples jeunes se sont installés, si bien qu'à la rentrée de 1991, il y avait 30 enfants à l'école et qu'une 2^e classe a été ouverte !

Cette embellie hélas n'a duré que 2 ans. Un dysfonctionnement de l'école a conduit certains parents à retirer leurs enfants pour les scolariser aux Vans ou à Bessèges et l'inspection académique a décidé la fermeture d'une classe. .. Déception immense pour nous tous.

Depuis, les choses se sont stabilisées et nous "voguons" avec une douzaine d'élèves. Grâce à la participation financière de Bonnevaux, nous avons maintenu la halte-garderie et son agrément nous a été accordé à la rentrée 96 ce qui signifie un emploi conservé et une aide de la caisse d'allocations familiales.

Que nous réserve demain ? De nombreuses classes sont fermées en Ardèche mais l'école de Malbosc a un potentiel de jeunes enfants, ce qui nous laisse espérer un répit de quelques années.

Alors nous voulons croire que l'école "Noël Garidel" a encore quelques belles années devant elle..."

La cérémonie s'est poursuivie autour d'un apéritif très convivial dans la salle des fêtes.



La soirée

Pour faire des choses il faut des sous. Pour avoir des sous il faut organiser des choses alors l'Ecole Buissonnière a organisé une soirée "cabaret". La Belle Abeau a prêté les boissons. Les parents ont apporté des gâteaux et des bonbons. Les gens donnaient l'argent qu'ils voulaient. Eric et Sylvie ont fait des gauffres pendant la soirée. Les chanteurs s'appelaient Patrick et Chinita. Ils nous ont régalié de chansons anciennes (Fréhel, Piaf, Dimey, Brassens, Le Temps des cerises...) et de poésies (La Fontaine en argot, Jehan Rictus, Dimey...).

C'était très bien et les spectateurs venus de Malbosc et de Bonnevaux ont bien apprécié cette soirée pleine de bonne humeur.

Aloïs

Attention peinture fraîche

Nous avons décidé de refaire la fresque.

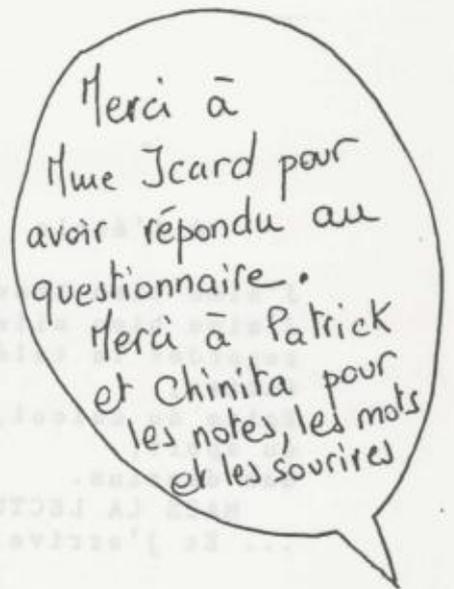
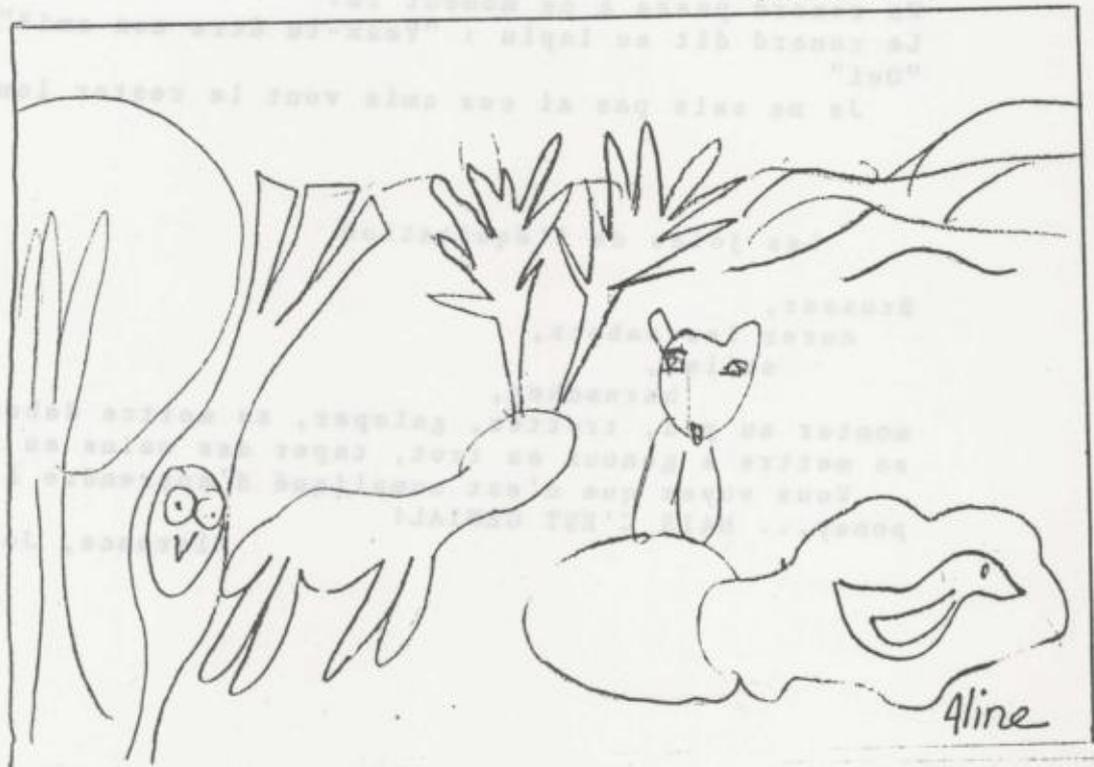
Au premier plan, une mare (faite par Florence) encadré par un arbre (Tom), d'un autre arbre mort (Aloïs) et d'un dernier (Aline).

A côté de la mare, il y a un renard (Amélie) et un cerf (Mimosa).

Dans l'arbre mort, un hibou (Aloïs) et dans la mare un canard (Florence).

En arrière plan, il y a de jolies montagnes (Joël et Vincent). Les petits détails comme les fleurs, l'herbe, les buissons seront faits par Axel, Brûme, Lucas, Manon et Nils.

Aline et Mimosa



A l'école

J'aime bien travailler pour avoir des bonnes notes.
J'aime bien aller faire du poney,
regarder la télé scolaire,
écrire,
faire du calcul,
du sport,
des dessins.

MAIS LA LECTURE, C'EST TRES DUR!
... Et j'arrive souvent en retard...

Tom

Le poulain et le canard

Un jour, un poulain se promenait à côté d'une ferme.
Il rencontra un canard.
"Bonjour!" dit le poulain "il fait un froid de canard."
"Bonjour!" dit le canard "j'en ai une fièvre de cheval."
"Allons nous promener dans les bois..."

Amélie

En avion

Bientôt, on va aller en avion. Ça va être super.
Nous survolerons peut-être ma maison. Elle sera toute petite
en dessous de moi et les chèvres seront des fourmis marron.

Lucas

Le lapin et le renard

Un jour, un lapin mangeait des carottes à côté d'une forêt.
Un renard passa à ce moment là.
Le renard dit au lapin : "Veux-tu être mon ami?"
"Oui"

Je ne sais pas si ces amis vont le rester longtemps...

Nils

Les joies de l'équitation

Brosser,
curer les sabots,
seller,
harnacher,
monter au pas, trotter, galoper, se mettre debout,
se mettre à genoux au trot, taper des mains au galop...
Vous voyez que c'est compliqué d'apprendre à faire du
poney... MAIS C'EST GENIAL!

Florence, Joël et Vincent

ETAT CIVIL

DECES :

Madame BRUN Fernande d'Aujac, (belle-mère de Raymond Hours).

NAISSANCE :

Mélissa, née le 6 mai 97 à Nîmes, fille de Sandrine Manificier et Sébastien Barathieu.

COMPTES DU BULLETIN MUNICIPAL

RECETTES	total	5 991.03
Solde au 31/12/95		3 701.03
Abonnements :		2 290
Mme Doustally	50	
M. Roche	100	
M. Piolet	50	
M. Coubes	50	
M. Pascal	100	
M. Arnac	100	
M. Péna	200	
M. Fillon	100	
Mme Coubes A.	50	
Mme Rey	150	
M. Oziol	50	
M. Besson	100	
M. Bernard R.	100	
Mme Jean-Mougin	100	
M. Castanier	70	
M. Dhennin	150	
M. Taulan	50	
Mme Theuret	100	
M. Lemal	100	
M. Hours R.	100	
M. Voisin	100	
M. Durand	50	
Mme Gradassi	70	
M. Fuschs	100	
DEPENSES		1 840.83
Papeterie, fournitures	1 026.33	
Envois PTT	814.50	
SOLDE AU 31/12/96		4 150.20

Nous remercions tous les lecteurs qui soutiennent le bulletin tant par leur abonnement que par leur courrier. N'hésitez pas à nous adresser vos remarques, suggestions, articles etc... . Merci.

Info de dernière minute

Mme POLI Bernadette, nouvellement installée à Chabannes est infirmière. Pour, tout contact :

Tél : 04 75 36 92 43

ELECTIONS LEGISLATIVES

MALBOSC 25 MAI 1997

			Rappel 1er tour 1993		
Inscrits :	170		I :	170	
Votants :	121		V :	117	
Exprimes :	119		E :	110	
ROUX Jean Marie RPR	34	29 %	ROUX	34	30.9 %
ALAIZE Stéphane PS	32	27 %	ALAIZE J.M.	19	17.2 %
DELAUCHE Henri PC	23	19 %	DELAUCHE	12	10.9 %
ARSAC Thierry FN	15	13 %	BERAUD FN	6	5.4 %
EGAL Bernard Ecologiste	10	8 %	COUROUBLE écolog.	24	21.8 %
COUROUBLE P. Indépendant	5	4 %	COMPTE div.d	0	
BARBE Ulysse M.P.F.	0		ROMET extr.g.	8	7.3 %
KAPPEL Roger	0		CHASTANIER UDF	7	6.4 %
			RIBEYRE UDF	0	
			IORDNANOF maJ.prés.	0	

MALBOSC 1er JUIN 1997

			Rappel 2eme tour 1993		
Inscrits :	170		I :	170	
Votants :	137		V :	117	
Exprimes :	129		E :	110	
ALAIZE Stéphane	85	66 %	ALAIZE J.M.	58	53 %
ROUX Jean Maire	44	34 %	ROUX J.M.	52	47 %

RESULTATS DE LA 3ème CIRCONSCRIPTION

1er tour : 25 mai 1997

			Rappel 1er tour 1993		
Inscrits :	64 275		I :	64 326	
Votants :	45 942		V :	45 124	
Exprimes :	43 687		E :	42 704	
ROUX Jean Marie RPR	13 706	31.3 %	ROUX	29.5 %	
ALAIZE Stéphane PS	12 363	28.2 %	ALAIZE J.M.	20.5 %	
DELAUCHE Henri PC	5 452	12.4 %	DELAUCHE	10.7 %	
ARSAC Thierry FN	6 244	14.2 %	BERAUD FN	10.6 %	
EGAL Bernard Ecologiste	2 247	5.6 %	COUROUBLE écolog.	7.4 %	
COUROUBLE P. Indépn	1 791	4.9 %	COMPTE div.d	2.3 %	
BARBE Ulysse M.P.F.	1 184	2.7 %	ROMET extr.g.	2.7 %	
KAPPEL Roger	500	1.1 %	CHASTANIER UDF	11.5 %	
			RIBEYRE UDF	6 %	
			IORDNANOF maJ.prés.	.3 %	

2ème tour : 1er juin 1997

			Rappel 2eme tour 1993		
Inscrits :	64 264		I :	64 384	
Votants :	49 554		V :	45 024	
Exprimes :	46 768		E :	43 568	
ALAIZE Stéphane	24 654	52.71 %	ALAIZE J.M.	44.62 %	
ROUX Jean Maire	22 111	47.28 %	ROUX J.M.	55.38 %	

Monsieur ALAIZE Stéphane est élu.

Jean-Paul,

J'ai choisi le bulletin municipal pour répondre à tes différentes lettres dont le thème principal est : les pistes forestières.
J'utilise cet intermédiaire dans un but d'information des habitants de la commune.

En effet, le conseil municipal du 28/4/95 présidé par Noël Garidel avait donné un avis favorable à la réalisation de la piste de la Baraque évaluée à 170 000 FF (10% restant à la charge de la commune). Par lettre recommandée en date du 17/6/95, M. Jacquemart me faisait connaître "son refus de toute intervention dans les parcelles lui appartenant".

En matière de piste DFCI, les propriétaires concernés accordent un droit de passage mais restent propriétaires du terrain. La piste n'est pas communale, cependant les frais d'entretien sont à la charge de la commune, 5 ans après sa réalisation. De plus, il suffit qu'un seul propriétaire refuse le droit de passage pour que la piste ne soit pas réalisée. Les 170 000 FF de la piste de la Baraque n'ont donc jamais été inscrits au budget.

La Déclaration d'Utilité Publique ? Elle avait été engagée pour la piste de Gorges et le projet néanmoins abandonné...

Par ailleurs, le 23 janvier 1996, les techniciens de la DDAF, la commission de la forêt et moi-même, examinions sur le terrain les projets de piste - Gounier Les Vignes - le serre des Abeillards-Fabre. Je te rappelle les termes de la lettre de la DDAF à la suite de cette visite :

"en ce qui concerne la desserte de la cote de Bessas au Serre des Abeillards, le relief particulièrement marqué de cette zone ne permet pas d'installer un ouvrage DFCI dans de bonnes conditions (pente en long excessive, risque de forte dégradation du paysage, coût d'entretien très élevé compte tenu du relief). Pour ces deux projets, il me semble nécessaire d'attirer votre attention sur la disproportion entre l'important impact paysager, le coût de création et d'entretien de ces équipements et l'intérêt relativement modeste que présenteraient à l'heure actuelle ces ouvrages en matière de défense des forêts contre l'incendie. Si les pistes DFCI sont nécessaires pour permettre aux sauveteurs l'accès rapide aux foyers d'incendie, elles risquent par contre de favoriser la pénétration des massifs par les touristes et diverses autres personnes et partant, les mises à feu. Différentes études menées dans ce domaine ont démontré que la plupart des feux, qu'ils soient mis par imprudence ou volontairement, partent des abords d'une voie d'accès.

D'autre part, le projet de piste de Gournier à la piste de Fabre intéresse autant la mise en valeur forestière que la D.F.C.I. et la réalisation d'un tel projet devrait se concevoir sous réserve d'obtenir des propriétaires forestiers desservis l'engagement de mise en oeuvre d'une sylviculture de qualité"

Tout cela n'incite guère à la mise en oeuvre de nouvelles pistes.

J'ai cependant demandé le concours de la D.D.A.F. pour l'aménagement d'aires de croisement sur la voirie existante afin d'améliorer les conditions d'intervention sur l'ensemble du secteur. Quant au Comité Communal de feux de forêt, je suis bien d'accord, mais la difficulté réside à trouver des volontaires pour prendre les tours de garde... crois-tu que les gens qui viennent en week-end pour se reposer ou pour débroussailler autour de leur maison seront volontaires ? Crois-tu que les résidents permanents accepteront ? Noël Garidel avait proposé cette création et n'avait pas trouvé d'écho.

Tu écris par ailleurs : "les propriétaires forestiers de la commune qui paient la taxe sur les propriétés non bâties... sont en droit de demander en contrepartie, la réalisation de pistes et de chemins pour desservir leurs parcelles".

Certes, le taux de cette taxe est élevé sur la commune, il faut cependant dire, tu ne l'ignores pas, qu'elle ne rapporte à la commune que 39 729 FF. Comment, avec même pas 4 000 000 de centimes pourrait-on faire des pistes et des chemins pour desservir les parcelles de chacun. Il n'y a que toi pour le croire, c'est pure démagogie !

J'espère avoir répondu à tes questions. Tu sais combien je suis attachée à l'environnement et au patrimoine que constitue la forêt. Tu sauras, peut-être, un jour combien il est difficile de gérer une commune avec si peu de moyens.

En attendant, tu peux croire en mon dévouement parfaitement désintéressé pour Malbosc.

Alice Icard.



DEBROUSSAILLAGE

1. événement agricole - 22.5.97

Le débroussaillage est nécessaire

La préfecture de l'Ardèche rappelle aux propriétaires d'habitation et d'installation de toute nature leur obligation de débroussailler dans un rayon de 50 mètres autour de celles-ci.

Cette opération est également rendue obligatoire en bordure des voies privées donnant accès à ces installations et ce sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Pourquoi ?

Les incendies en Ardèche représentent un grave danger pour nos forêts et notre patrimoine naturel, mais aussi pour les personnes et les biens de chacun.

Débroussailler, c'est assurer une protection des personnes et des biens, une sécurité pour vos enfants, pour votre maison.

Sur un terrain débroussaillé, le feu passera rapidement sans grand dommage et le travail des pompiers sera facilité.

L'absence de débroussaillage autour d'habitations ou d'installations engendre une concentration des moyens de secours sur ces équipements pour leur sauvegarde, au détriment d'une lutte intensive contre le feu de forêt.

Comment ?

En éliminant :

- les végétaux morts ou très secs.
- tous les végétaux facilement inflammables (bruyère, genêt, genévrier, romarin, chêne vert et chêne kermès, calycotome, fougère, ajonc, ronce thyl, buis), lorsqu'ils constituent une masse compacte de végétation.

En coupant :

- les herbes vertes ou sèches,
- les arbres dont les cimes ou les branches basses sont trop proches du toit et des murs ; une distance de 5 mètres à l'aplomb des murs et du toit est correcte,
- les petits arbustes situés sous les grands arbres qui propagent le feu vers la cime de ces derniers.

- les branches basses des arbres jusqu'à une hauteur minimale de 2 mètres.

En espaçant :

- les arbres situés dans les 50 mètres réglementaires (la distance conseillée minimale est de 5 mètres).

En se débarrassant des végétaux coupés :

- par broyage (motoculteur broyeur, matériel adapté sur tracteur),
- par évacuation dans une déchèterie. Certaines communes disposent de déchètries réservées aux végétaux. Il est nécessaire de vous renseigner auprès de votre mairie pour connaître les heures et jours d'ouverture.

- par incinération en respectant la réglementation sur l'emploi du feu (arrêtés préfectoraux n°97-46 du 16 janvier 1997 et n°97-260 du 11 mars 1997 liés à la conjoncture actuelle : sécheresse et risques importants d'incendie.)

Quand ?

Pour être efficace, cette opération devra être réalisée avant le 30 juin 1997.

Sanctions

A compter du mois d'Avril, une campagne d'avertissement et de contrôle est mise en oeuvre par les services compétents. Les contrevenants à l'obligation de débroussailler s'exposent à une contravention de cinquième classe jusqu'à 10 000 F.

Pensez à vos proches et à vos biens, débroussailliez à temps, débroussailliez avant.

RIPART Michel

Le 17 MARS 97

" LES OUSGALAS "

07140 MALBOSC

Madame Le Maire

MALBOSC

Madame Le Maire,

Suite à une longue réflexion, j'ai décidé avec regret de vous

remettre ma démission du Conseil Municipal, démission effective dès ce jour.

Par souci d'éviter toute polémique inutile, je m'abstiendrai de
tout commentaire.

Juste une idée que je ne peux qu'exprimer. J'aurais osé dire dans

l'idée que les jeunes et les moins jeunes étaient complémentaires. La réalité

de cette idée est devenue déception dans les actes. Réception d'autant plus

grande que certains gens continuent de dire que de manière irréductible, le

temps passe, et que l'Avenir appartient aux jeunes. Il revient alors

logique de penser que l'Avenir de la Gramme dépend également d'eux.

Leur faire ne serait-ce qu'une petite place, leur laisser une

petite Gaudetun, n'aurait pas été de trop. Ce manque est regrettable.

Cette décision ne provenant pas de raisons personnelles, je souhaiterais que cette lettre soit publiée dans le prochain bulletin de la Grammaire. Après tout, toute décision a son explication. Il est normal que les électeurs sachent de quoi il retourne.

Mon sans respect pour vous, Madame le Maire, qui travaillez beaucoup pour le présent, mais avez oublié l'Avenir, Veuillez agréer l'assurance de ma haute considération distinguée

A. P. P.

DL 5.297

ARRONDISSEMENT D'ALÈS

BESSÈGES

Légion d'honneur à Gaston-Georges Mathieu

L'émouvante cérémonie en l'honneur d'un "poilu"

■ C'est le 26 janvier que la Croix de chevalier de la Légion d'honneur a été remise à M. Gaston-Georges Mathieu, et ce par M. Germain Piolet, conseiller principal d'éducation, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de combattant et chevalier des Palmes académiques.

Préalablement, une gerbe avait été déposée au monument aux morts.

Comme le disait lors de la cérémonie M. Germain Piolet, c'était un grand privilège pour lui, soit un combattant de la troisième génération du feu, d'être le parrain d'un poilu de 14-18 dont il pourrait être le petit-fils, ce qu'il aurait aussi aimé être pour M. Louis Sabatier.

Les grandes étapes de la vie de M. Mathieu

M. Gaston-Georges Mathieu est né le 14 septembre 1899 à Malbosc. Il a 15 ans à la déclaration de guerre et pense qu'elle sera finie avant la circonscription. Malheureusement, les victimes sont très nombreuses et il est appelé le 15 avril 1918 à l'âge de 18 ans et demi au 8e RIC à Hyères, mais avec sa spécialité, il rejoint la Marne en juillet 1918 et le parc auto de Reims en novembre 1918 pour être affecté à Coblenz jusqu'au 28 octobre 1919 (service comptant pour la campagne d'Allemagne). Il passe ensuite dans la réserve au 15e train de Marseille pour être libéré le 15 avril 1921.

En 1939, il est mobilisé mais il reste à Nîmes jusqu'au 28 juin 1940 car il a rencontré un Bességeois (Coindeau) qui le garde dans son service... (un peu de chance pour la Seconde Guerre !). Il aurait pu prendre la maxime de Mal-

raux disant : « On ne découvre qu'une fois la guerre, mais on découvre plusieurs fois la vie. » Une vie de patriote et une vie de labeur : dans les deux cas, des journées bien longues et bien remplies.

En 1916, il travaille à Lyon dans une fabrique d'obus puis, lors des deux passages dans la vie civile, il travaille à Bessèges où en 1926, année d'élection de M. Peyric, il crée un garage avec taxis. Il monte aussi le transport des bidons de lait et obtient un contrat avec l'usine des tubes mais habite Marseille puis Paris où il réside pendant quarante-deux ans et s'occupe de la concession Peugeot.

En 1955, il a vendu son garage à M. Sabatier. Mais il revient souvent à Malbosc et y achète une maison pour se retirer à la retraite : « j'ai fermé la boucle », dit-il, mais avec les vicissitudes de l'âge, il entre en 1990 à la maison de retraite Silhol où il est bien entouré et choyé (Mme Gardes, directrice, regrette profondément de ne pouvoir être là).

Pilote et pétanqueur

Il est toujours passionné par l'automobile, il conduit encore sa R5 et se rappelle une certaine course qu'il a emportée, Bessèges-Mar-

seille... en 1924. Une autre passion le dévore : c'est la pétanque, et il est fier de montrer la belle coupe départementale gagnée à Pont-Saint-Esprit en 1992. D'ailleurs, au Mas Soulier où il va prendre le soleil, il suit et admire encore les joueurs de l'après-midi. Marié, il a eu un enfant et trois petits-enfants.

C'est près de sa famille, mais aussi d'une foule de personnalités, que M. Gaston-Georges Mathieu recevait (à 98 ans) une Légion d'honneur très méritée et il ne reste plus qu'à lui souhaiter de profiter encore longtemps d'une retraite paisible et heureuse.



Gaston-Georges Mathieu reçoit la Légion d'honneur des mains de Germain Piolet : deux générations du feu.

REORGANISATION DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Dans le cadre des mesures gouvernementales prises en vue de la réduction des dépenses de l'Etat, la Gendarmerie Nationale doit faire l'objet d'une réorganisation au cours de la période comprise entre 1997 et 2002. Une réunion d'information des élus a été organisée à Largentière le 23 avril 1997 sur ce sujet. Les nouvelles orientations concernent essentiellement le fonctionnement et les personnels.

FONCTIONNEMENT

(ces mesures sont, selon le cas, déjà en vigueur ou en cours de réalisation)

- de jour (07h00 à 20h00), rien n'est changé par rapport aux errements antérieurs.
- de nuit (20h00 à 07h00), les appels à la gendarmerie qu'ils proviennent du réseau téléphonique public ou de l'Interphone placé à l'entrée de chaque brigade aboutissent automatiquement à un centre opérationnel départemental à Privas où une cellule de personnel est à même de répondre aux questions posées ou, éventuellement, de provoquer une intervention. A cet effet, des gendarmes ne provenant pas forcément de la brigade locale sont en alerte permanente. Ce dispositif qui s'appuie sur un réseau de télécommunications et de moyens informatiques propres à la gendarmerie, permet de réduire le nombre du personnel d'astreinte la nuit et, en outre, de diminuer les délais d'intervention.

PERSONNELS

- La suppression de 5700 postes de gendarmes d'active est prévue sur un effectif de 94000. Toutes les fonctions administratives ou techniques seront désormais assumées par du personnel civil ou militaire provenant initialement des Armées également en cours de réorganisation.
- Par ailleurs, il sera procédé à un redéploiement du personnel au bénéfice des zones périurbaines. Ainsi, les brigades rurales verront leur effectif passer de 6 à 5 voire 4 mais recevront en compensation le renfort de jeunes gens volontaires pour effectuer un service national, ou de personnel placé sous contrat dont le statut reste à définir.

COMPTE RENDU Réunion du 23.4.97 à LARGENTIERE

ASSOCIATION "VIVRE CHEZ SOI"

Service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées et handicapées.

● Au cours de cette année 1996, l'association "Vivre Chez Soi" a poursuivi son action de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et handicapées, et a mené, en parallèle avec le Comité de Gérontologie de Ruoms, une réflexion vers une prise en charge plus globale des personnes âgées, isolées et qui tiennent à rester à leur domicile.

Notre pays vieillit, notre région et notre "Pays des Vans" plus que tout autre. Alors que la France et la Région Rhône-Alpes comptent 19% de leur population ayant dépassé soixante ans, le canton des Vans en compte près de 35%, et certaines communes y atteignent les 45%.

L'espérance de vie est aujourd'hui de 72,9 ans pour les hommes et 81,1 ans pour les femmes. Mais les progrès de la médecine et de l'hygiène, l'amélioration de l'alimentation, l'accès pour tous aux soins, font que cette espérance croît d'une année tous les quatre ans.

C'est dire qu'en l'an 2010, l'espérance

de vie pourrait être proche de 77 ans pour les hommes et de 85 ans pour les femmes et que le canton des Vans pourrait alors compter près de 45% de sa population au delà de 60 ans, soit plus de 3 500 personnes dont 1 400 auront plus de 75 ans (contre 1 141 à l'heure actuelle).

Le maintien à domicile deviendra donc de plus en plus nécessaire, associé, bien sûr, à des structures d'accueil lorsque les circonstances le rendent impossible.

Dans le domaine des soins infirmiers à domicile, le canton des Vans est actuellement très nettement en flèche par rapport aux moyennes nationale et régionale.

Il dispose de 3,33 places pour 100 personnes (valeur officielle que nous avons parfois portée à 3,85) alors que l'indice national est de 1,25, celui de la Région Rhône-Alpes de 1,37, et celui de l'arrondissement de Largentière de 0,79, ceci en parvenant à garder un prix de revient sensiblement inférieur à la moyenne du département de l'Ardèche.

En collaboration avec les services de l'AIMR, et avec l'aide de l'environnement familial et du voisinage, il est possible de maintenir des personnes âgées, parfois lourdement handicapées, dans leur cadre de vie habituel, ce qui, chacun en convient, est un facteur décisif pour l'amélioration de leur état général.

Mais il faut sans doute aller plus loin que les soins infirmiers et l'aide ménagère, et envisager une prise en charge globale de la personne âgée à domicile qui ne pourrait qu'être bénéfique à la personne elle-même, mais aussi à la société toute entière, en maintenant les anciens au contact des plus jeunes dans nos villes et villages où demeurent encore quelques personnes actives.

Ceci ne pourra se faire que par une coordination accrue entre les différentes personnes et associations qui ont en charge les personnes âgées et handicapées. Ce sera un des moteurs de notre action en 1997.

L'année 1996 a vu peu de changements au sein de l'association et dans le service. Michel MARRON, notre trésorier, a demandé à être déchargé de sa fonction. Il a été remplacé par Jean CHAMBRE, habitant des Vans.

Le service reste sous la conduite de Raymonde BLANC, et compte, à l'heure actuelle, sept aides-soignantes et une secrétaire-comptable.

L'adresse et le numéro de téléphone sont inchangés :

Place Ollier
Les Vans

04 75 94 95 20



L'agitation de février autour de les Vans

Les difficultés de l'instruction

On redouble de vigilance après l'emprisonnement des masques, du moins de ceux qu'on a pu arrêter, car les accusés en fuite, qui seront jugés "contumax" (ou "par contumace") sont souvent plus nombreux que ceux qu'on a réussi à prendre. On échappe d'autant plus facilement à la maréchaussée qu'on arrête rarement sur-le-champ et qu'ensuite les solidarités villageoises entrent en jeu et commandent le mutisme. La peur des vengeances intervient aussi: les criminels les plus endurcis n'hésitent pas à se faire menaçant. Un magistrat villeneuvois écrit en 1783: "Nous avons en ce moment 49 personnes parmi lesquelles les frères de Degout (le célèbre contrebandier qui a rejoint les Masques), ces prisonniers nous donnent des alarmes: il n'y a qu'un détachement de 23 chasseurs du Roussillon pour les garder. A chaque instant, nous craignons une invasion de brigands pour délivrer leurs camarades... Les témoins n'osent venir déposer et les coupables ont porté l'audace jusqu'à poser des affiches défendant sous peine de mort et d'incendie, de témoigner contre eux." Crainte peut-être excessive: la procédure judiciaire enregistrera plus de 170 témoignages.

Que justice soit faite! (été-hiver 1783-84)

La Billerie et 21 de ses compagnons étant sous bonne garde dans les prisons villeneuvoises, le calme revient dans le pays des Vans. Les trublions qui ont échappé à la capture comptent sur le mutisme de leurs voisins. La justice engage les procédures: c'est le moment de suivre le déroulement des procès.

Les commissions d'enquête au travail

Un procès repose alors essentiellement sur l'aveu, preuve suprême qui peut-être obtenu par la question, la torture légale. A défaut, on se base sur la concordance des témoignages, sur la confrontation des témoins avec les accusés, ou des accusés entre eux. Les juges délibèrent en l'absence de tout jury. Le rôle des commissions qui recueillent les dépositions pendant l'instruction est donc primordial. Pour l'affaire des Masques, on en établit aux Vans, à Joyeuse, à Villeneuve et dans quelques autres paroisses. Suivons celle des magistrats villeneuvois.

Le dimanche 23 février, à 7 heures du matin, après avoir entendu la messe et dans le même équipage que lors de leur piteuse équipée d'Uzer, le procureur du roi Delière et le lieutenant Tavernol déplacent leurs gens vers Joyeuse où il se restaurent à "l'enseigne de la croix blanche", puis il rendent visite à M de La Forest, subdélégué de l'intendant qui les loge chez Madame de Gigord et chez l'avocat à la cour de Villeneuve Véziant, tous parents du syndic Lachadenède. Le 24 et le 25, tout le jour, plusieurs dizaines de témoins déposent: un maréchal-ferrant, des veuves, le curé de Vagnas, le consul des Assions, des ménagers. Les langues se délient peut-être, pour se racheter, fait-on bonne mesure... Au total, devant les diverses commissions, plus de 170 hommes seront dénoncés. On retiendra contre 70 d'entre eux l'accusation "d'atroupement illicites, avec armes, déguisements, vols, incendies, pillages et autres excès" sans accusation de meurtre. 22 seulement seront présents au procès. Les autres, parmi lesquels les délinquants les plus endurcis, ont réussi à s'enfuir.

On murmure que de l'argent anglais serait derrière la révolte: un subdélégué avance que certains nobles, en rivalité avec des avocats, auraient peut-être allumé le feu pour avoir le mérite de l'éteindre. Le procureur du roi Delière souligne dans son rapport que "Les vexations, extorsions et autres malversations de plusieurs procureurs et gens d'affaires peuvent être en grande partie la cause première des atroupements... bien que de pareilles vexations n'autorisent pas les atroupements...". Il réclame immédiatement, au nom du roi, une enquête sur les "manoeuvres odieuses des gens d'affaires".

Ces auditions, les arrestations qui en découlent se poursuivent jusqu'en juin 83.

Secourir d'urgence les miséreux

Dans l'immédiat, il convient de calmer les colères et les ressentiments et de secourir les miséreux. Déjà le 9 février, dès le début de l'affaire, le seigneur d'Alzon, Louis Antoine Delbosc, "attache" à la personne de Monsieur frère du roi, s'est transporté en Vivarais pour prendre connaissance plus ample des événements qui ont pu occasionner les atroupements." Il a dénoncé "les malversations des gens d'affaires qui ont exigé des récoltes entières des paysans et n'ont point voulu leur fournir aucun

aliment quelconque." Il signale 88 pauvres à secourir d'urgence, liste que le curé Courry authentifie, ces personnes étant "dans le cas de profiter des largesses et bien faits du gouvernement".

De son côté, le syndic du Vivarais Lachadenède insiste sur les intempéries dont les excès ont laissé le pays sans blé et sans bois de chauffage. Lorsqu'il réunit en avril 1783 les Etats du Vivarais pour répartir l'impôt entre les paroisses, il peut annoncer aux délégués de la noblesse et des villages que le roi a accordé "50000 livres de secours extraordinaire, par moitié au Vivarais et à l'Uzège, à l'occasion des attroupements de gens armés et masqués pour établir, dans le voisinage des lieux où ils se sont formés des ateliers de charité qui emploieront les indigents sur des chantiers publics; L'évêque complète cette somme de 2000 livres et plusieurs centaines de pauvres (650? 1500?) répareront la route de Villefort à Malbose " où les gens déguisés ont commis des vols et des excès".

En mai-juin 1783, les Etats du Vivarais réunis à Annonay apprennent du syndic Lachadenède que le calme est revenu. Heureuse journée : l'après-midi même, les Etats assistent en corps "à l'essai de la machine volante aérostatique découverte par les frères Montgolfier, le ballon s'élève avec une rapidité prodigieuse à 500 toises et y reste 10 minutes... L'assemblée fait inscrire à son procès-verbal le récit de cette expérience qui ne peut que faire honneur à ceux qui ont imaginé la machine aérostatique."

Jugement du 6 août 1783 à Villeneuve

L'instruction terminée, les juges villeneuvois MM. de Barruel et Tavernol de Barrès et leurs six conseillers à la Sénéchaussée tranchent. Le verdict tombe le 6 août 1783 contre les 22 emprisonnés et les 42 contumaces, ce dernier chiffre illustrant le peu d'efficacité des recherches. Parmi les contumaces en fuite : Degout-Lachamp qui ne sera pris qu'en 1796, sa femme Lause, Etienne Le Rouge et des accusés qualifiés de " mal famés".

Ce verdict est sévère : 8 condamnations à la roue (dont 4 sont présents et 3 exécutés), 7 à la pendaison et étranglement (tous contumax) ; 2 aux galères à perpétuité, 3 (contumax) à 9 ans, 10 à 7 ans, 1 (contumax) à 5 ans après avoir été marqués à l'épaule "GAL" par un fer rouge. Le tribunal ordonne 21 reports pour complément d'enquête (dont 17 contumax), 10 élargissements (dont 9 contumax). Le cabaretier Chamboredon chez qui La Billerie a été pris s'en tire assez bien avec "3 ans d'abstention", de bannissement hors de la sénéchaussée; et son valet est mis hors d'accusation, après plus de 5 mois de prison.

Les peines de mort frappent ceux qu'on considère comme les meneurs: ils ont recruté les Masques ou été reconnus porteurs d'armes à feu. Ainsi Antoine Favant de Malbose, premier condamné : "les bras, les cuisses, les jambes et les reins rompus par l'exécuteur sur un échafaud ; il sera, après, mis sur la roue la face tournée vers le ciel, puis son corps sera exposé sur le chemin des Vans à Banne."

François La Billerie, également roué, aura son corps exposé sur le chemin des Vans à Malbose. Son instruction, sa profession de procureur fiscal et sa réputation de libertin endetté malgré un bien honnête, ont constitué des circonstances aggravantes. Le corps de Jean Combe, qui a recruté, fait réciter le Confitéor et mis en joue une victime puis bravé devant les Vans les troupes du roi, sera exposé sur le chemin des Vans à Joyeuse. Tous ont été jugés prévôtalement et en dernier ressort, sans possibilité d'appel.

FIN

Merci à Jeanne de Malbosquet pour avoir prêté le texte.

Qu'est-ce qu'un Parc Régional ?

Un parc régional a essentiellement pour vocation de consolider et de stimuler l'économie d'une zone territoriale, de façon cohérente avec les richesses environnementales. Il fédère les initiatives et aide notamment à la création d'entreprises. Il n'a AUCUN pouvoir réglementaire et ne peut, par conséquent pas promulguer de règlement dans aucun domaine (y compris la pêche, la chasse, la promenade, la protection des espèces, etc.). Il n'a donc rien à voir avec un parc national.

Le Conseil Régional est majoritaire dans son conseil d'administration

Il est régité par une charte soumise au vote une fois qu'elle est élaborée (et non au cours de cette élaboration). Tous les 10 ans, l'existence du parc est remise en question : s'il ne remplit pas ses objectifs ou s'il ne satisfait plus, il est supprimé.

DECRET No 94-765 DU 1- SEPTEMBRE 1994
JO DU 2 SEPTEMBRE 1994 (Extrait)

Art. R. 244-1. - A l'initiative des régions, dans le cadre de leur compétence en matière d'aménagement du territoire, peut être classé en parc naturel régional un territoire à l'équilibre fragile, au patrimoine naturel et culturel riche et menacé, faisant l'objet d'un projet de développement, fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine.

Le parc naturel régional a pour objet:

- De protéger ce patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages;
- De contribuer à l'aménagement du territoire;
- De contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie;
- D'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public;
- De réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

Le parc Régional de la Châtaigneraie et des sucs d'Ardèche

Il n'est pas spécifiquement orienté vers la culture de la châtaigne mais tire son nom de cette production emblématique des Cévennes. Il concerne toutes les initiatives agricoles, artisanales, culturelles etc. correspondant au contenu de la charte.

Cette charte est en cours d'élaboration (pendant deux ans).

Le groupe de travail comprend notamment des élus des communes concernées.

Durant la période préparatoire quelques opérations exemplaires sont réalisées qui servent à roder l'organisation future.

Extrait du contrat-Environnement (consultable en mairie).

Les opérations exemplaires

Les opérations exemplaires, à conduire dans les délais des deux ans du contrat environnement, ont pour but de préfigurer le fonctionnement du futur parc naturel régional de la châtaigneraie et des sucs. Elles doivent témoigner de la capacité des acteurs locaux à innover et à se fédérer autour de projets novateurs alliant le développement économique et le respect du patrimoine. Elles répondent en cela à la définition même des objectifs fixés aux parcs naturels régionaux : « réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus (protection du patrimoine, aménagement du territoire, développement économique, social, culturel et qualité de vie, accueil éducation et information du public), et contribuer à des programmes de recherche » (art.R.244-1 du Code Rural). Les opérations retenues pour le présent contrat environnement sont le résultat d'une très large consultation (voir le chapitre « méthode » en préambule). Elles ont été regroupées en quatre grands chapitres correspondant aux préoccupations apparues au cours des différentes réunions thématiques

- **connaître et promouvoir les atouts du territoire ;**
- **valoriser les produits et savoir-faire locaux ;**
- **privilégier le thème des paysages ;**
- **créer des emplois dans le domaine de l'environnement.**

Les PNR seraient dix fois plus efficaces que les politiques de traitement social du chômage, selon une étude

« **NOUS LE SAVIONS** intuitive-ment, mais aucune étude n'était venue nous conforter dans l'idée que les parcs pouvaient maintenir ou créer de l'emploi de manière significative. » Pour dresser ce constat, la Fédération des parcs naturels régionaux (PNR), qui regroupe 32 parcs occupant près de 10 % du territoire national et touchant 2,3 millions d'habitants,

s'appuie sur une étude de CDC Consultants (Caisse des dépôts et consignations) rendue publique en juin 1996.

Selon l'étude, qui porte sur 27 parcs, les PNR ont entraîné, pour l'année 1994, la création ou le maintien de 5 000 à 5 500 emplois : 900 emplois directs (salariés des parcs), 1 300 à 1 400 emplois indirects (liés aux dépenses d'investissement et de fonctionnement effectuées par les parcs sur leur territoire), et de 2 800 à 3 200 emplois induits (dans les activités économiques présentes sur leur territoire, ayant bénéficié de l'appui des parcs).

« L'intérêt majeur de l'étude consiste en la mise en évidence de l'importance du nombre des emplois induits. Si l'on tient compte de la pérennité de ceux-ci (ils se maintiendraient même si le parc disparaissait), la quantité de travail an-

nuelle, traduite en équivalent-emplois, peut être estimée à plus de 30 000 », souligne la Fédération. « De surcroît, ajoute-t-elle, tout en travaillant à la marge par rapport au nombre total d'emplois sur leur territoire, les parcs confirment leur rôle de stabilisation des activités et leur développement en milieu rural. En ce sens, ils sont de véritables laboratoires du développement local. »

Autre élément mis en relief : le coût d'un emploi créé ou maintenu grâce aux actions conduites est compris dans une fourchette de 14 000 à 20 000 francs. Ce qui veut dire que « les parcs auraient une efficacité en termes d'emploi d'un ordre de grandeur supérieur – en gros dix fois plus – à celle des politiques du traitement social du chômage ».

J. M.

de Monde

6 juin 97